L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL D[illegible]—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... $5

L'abonné qui désire changer sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES. Celles qui paraîtront par chaque dix lignes, pour chaque fraction, pour la première insertion, et cinquante cts pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré que le jour, après d'une pouces, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles, exigeront une somme par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui paraîtront pas la durée de l'abonnement seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des annonces aux avis est limité aux annonces qui ne dépassent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR ST-LOUIS.—Le bateau à vapeur [illegible] capitaine Jourdain, partira régulièrement pour le lieu susdit et ceux intermédiaires, aujourd'hui mardi, à 4 heures P. M. Les connaissements sont prêts à bord à l'heure précise.
RUBICKE, WOODS & Co., Agents.

ARRANGEMENT D'HIVER.
TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR BARATARIA et tous les bancs intermédiaires, le steamer FAME, capitaine [illegible], partira régulièrement tous les LUNDI, à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le mardi soir.

Le steamer WAVE, capitaine A. Taubourg, partira de la Nouvelle-Orléans, le jeudi et vendredi, à 10 heures A. M. pour la Pointe à la Hache, et sera de retour en ville le samedi soir.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement pendant toute la saison. M. Jacques Lafitte, un des propriétaires et ses amis qui ne rien ne sera épargné de son part pour rendre ses bateaux dignes de leur ancienne réputation.

Pour le passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR PLAQUEMINES, Donald [illegible] et la Balise.—Le bateau neuf et important [illegible] capitaine Hunter, partira régulièrement tous les mercredis et samedis à dix heures du matin, et arrivera à [illegible] le même jour. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
A. L. BRAUD & LANDRY.

POUR LE BAYOU PLAQUEMINE et la Côte, touchant à [illegible] capitaine [illegible] commandé par le capitaine J. [illegible], partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis, jeudis et samedis, à 9 heure A. M. et reprendra son voyage de Plaquemines tous les mercredis, samedis et dimanches à midi, à la même heure. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
A. L. BRAUD & LANDRY.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], partira régulièrement tous les mercredis, à 10 heures du matin, pour Thibodaux. S'adresser à bord, ou à
EMILE AVERY, rue Gravier.

POUR LA PASSE-CAVALLO.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine John Dunlap, ira pendant toute l'année, entre Indianola et la Nouvelle-Orléans, en touchant à [illegible] Galveston. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] et du Bayou-Sara tous les [illegible] de chaque mois. On laissera [illegible] public. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JOHN LAVAYE, 19, Toulouse.

POUR NEW-YORK.—Le [illegible] capitaine ROBERT PARKER, partira régulièrement tous les [illegible] de chaque mois. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
ROSBICK & BRO., 33 Camp.

POUR NEW-YORK.—(Le 19 courant.)—Le navire VENTADORN, capitaine Pray, ayant la [illegible] partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
E. B. WOODRUFF & Co.
60 Camp

POUR NEW-YORK.—Ligne de [illegible] Le navire [illegible] régulier UNION, capitaine [illegible] partira régulièrement tous les [illegible] de chaque mois. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JOHN W. STANTON & Co.
Entrepôt Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Cette magnifique barque JOHN BROWNE, capt. Dutty, ayant la plus grande partie de son chargement [illegible] partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
RODICK & BROTHER, 33, Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson & Cie. Le navire [illegible] capitaine Barrington.—La navire ANN HOLLAND, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier FRANCE, capitaine Creighton, ayant [illegible] partira promptement. Pour passage
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe [illegible] capitaine Hooper, partira de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HARGRAVE, de première classe, capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire LEONIDAS, capitaine [illegible] partira sous peu pour le port [illegible] Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le brick NEW-CASTLE, [illegible] capitaine Bonnell, partira sous peu. Pour
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ROBERT-EVANS, capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] capitaine Laurence, ayant son [illegible] partira sous peu. Pour passage
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire [illegible] capitaine [illegible] Wymer, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A 1, UNION, capitaine [illegible] ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A 1, fin voilier MERSEY, capitaine Tucker, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

BROCQUENS ET SOULIERS—3000 paires et formant un assortiment complet, pour hommes, femmes et enfants. Bonheurs en toutes variétés, pour dames et demoiselles. Les marchandises sont de première qualité et seront vendues à bon marché, par
FROST & Co., 10, Magazine. 10 nov

CHAMPAGNE.—En pointu, sous et à pol pour hommes, de la dernière mode de New-York, chaussures fortes, couleurs perle, noire et grise, à vendre à bas prix.
FROST & Co., 10, Magazine. 10 nov

MACINES HUILESUNES DE MOLLAKIE.—IMPORTATION DIRECTE.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Taglioni, de Havre, un [illegible] assortiment de graines de fleurs [illegible] comprenant quelques variétés d'hyacinthes [illegible] crocus, [illegible] tulipes, polyanthus, [illegible] oignons, [illegible] jonquilles, gouttes de neige, [illegible] narcisses, tubéreuses, renoncules, ilitastrées, [illegible] iris, [illegible] Les prix en sont [illegible]
Wm. DINN, 11, Commune.

AUX HABITANS SUCRIERS.—Un planteur de ses [illegible] ayant fait [illegible] grande expérience pratique [illegible] comme [illegible] succès, [illegible] recommande ses services [illegible] pouvoir, si on le désire, [illegible] surveiller [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]